



Erreur Conso Energie- facturation non bloquée

Par **APE13**, le **21/11/2014** à **08:46**

Bonjour,
Je suis en conflit avec mon fournisseur d'énergie. Suite à la réception d'une facture de gaz de 5900 euros (environ) de réajustement de conso, je me suis inquiété.
l'erreur est due à la mauvaise saisie du compteur gaz, car le relevé effectué est celui du compteur de mon voisin et non le mien. Ce qui me fait une consommation d'environ 10000m3 de gaz annuelle contre 260 réellement.
Suite à ce problème j'ai contacté mon fournisseur, soulevé le problème pour bloquer mes prélèvements jusqu'au passage d'un technicien.
Au bout d'appel quotidien durant 3 semaines, et d'un courrier recommandé j'ai obtenu un rendez vous avec un technicien Grdf pour un nouveau relevé(dans 2 mois) et un gel de prélèvements jusqu'au règlement du conflit.
Malgré mes demandes je n'ai jamais eu de preuve écrite pour dire qu'une action était en cours, je n'ai jamais été rappelé par leur service.
Aujourd'hui, ils me prélèvent ma première mensualité (qui est 6 fois supérieur à ce qui devrait être car calculée sur une consommation improbable), et ils ont tentés de prélever les 5900 euros ce que ma banque a refusé sans que je ne sois prévenu par le fournisseur.
Tout cela avant que le technicien ne passe pour régler la situation.
Puis-je parler de préjudice morale en justifiant un stress du risque de découvert/ d'interdit bancaire/ de coupure d'énergie, un non respect de mes demandes afin d'être recontacté ou bien d'avoir des responsables au téléphone et de l'avancement de frais (téléphone intervention banque / frais de déplacement d'un technicien) ? Si oui comment l'estimer ?
merci cordialement

Par **aguesseau**, le **21/11/2014** à **13:28**

bjr, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie pour exposer votre litige avec votre

fournisseur.rnvous devriez trouver ses cordonnées sur internet.rncdt

Par **APE13**, le **21/11/2014** à **14:42**

Merci,rnJ'ai trouvé un lien internet pour faire mon dossier avec eux.rnrnCdt